

Pour information les limites du lot N° 1 sont les suivantes :

la Moselle au niveau du camping, le ban de Rettel, la R.N 153, la Voie Communale N°1 de Petite-Hettange à Malling, la route du Moulin, la R.D N°62 Métrich-Malling, la voie SNCF côté Moselle et le ban de Métrich.